

CONVOCAATION

Objet : Conseil Municipal du 21 septembre 2023.

Madame, Monsieur,

La prochaine séance du Conseil Municipal de la Ville de Mont de Marsan, à laquelle vous êtes prié(e) de bien vouloir assister, aura lieu le :

**21 septembre à 18h00,
Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville
2 Place du Général Leclerc
40 000 Mont de Marsan**

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour de cette séance ainsi que les projets des délibérations s'y rapportant.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes plus sincères salutations.

Charles DAYOT
Maire de Mont de Marsan



En cas d'empêchement et de rédaction d'un pouvoir, veuillez transmettre celui-ci à l'adresse suivante: assemblees@montdemarsan-agglo.fr



*Direction des Affaires Juridiques
et de la Commande Publique
Service des Assemblées*

ORDRE DU JOUR

Conseil Municipal du 21 septembre 2023

- **Procès-verbal de la séance du 9 juin 2023.**
- **Compte rendu des décisions du Maire.**
- Présentation du rapport d'activités de la Ville de Mont de Marsan et de Mont de Marsan - Agglomération – Information.
- Motion portant sur l'adoption de l'appel pour une société landaise sans violences contre les femmes.

I – Commerces, développement économique et centre-ville

1. Dérogations au repos dominical accordées par le Maire (année 2024) – Avis du Conseil Municipal.
2. Avenant à la convention "Action Coeur de Ville" (ACV 2) – Prolongation du dispositif 2023-2026.

II – Aménagement - urbanisme

3. Désaffectation et déclassement du domaine public communal – Impasse du Val d'Arguence à Mont de Marsan.
4. Cession d'une parcelle de terrain impasse du Val D'arguence à Mont de Marsan.

III – Cadre de vie - environnement

5. Approbation de la convention d'occupation du domaine communal avec ATMO Nouvelle-Aquitaine.

IV – Géothermie

6. Rapport d'exploitation de la régie chauffage urbain et de la géothermie – Année 2022.
7. Décision modificative n°1 – Budget annexe Chauffage urbain, géothermie.

V – Pompes Funèbres et Crématorium

- 8.* Décision modificative n°1 – Budget annexe Crématorium.
- 9.* Décision modificative n°1 – Budget annexe Pompes Funèbres Municipales.
- 10.* Cession d'un corbillard – Budget annexe Pompes Funèbres Municipales.
- 11.* Liste de présentation d'admission en non-valeur (années 2015 et 2022) – Budget annexe des Pompes Funèbres Municipales.
- 12.* Listes de présentation de créances éteintes – Budget annexe des Pompes Funèbres Municipales (année 2022) – Information du Conseil Municipal.

VI – Finances

- 13.* Décision modificative n°1 – Budget annexe ZAC du Peyrouat.
- 14.* Décision modificative n°1 – Budget annexe Stationnement.

VII – Sport

- 15.* Acceptation de l'offre de concours formulée par le Stade Montois Omnisports section tennis en vue de la réalisation de la couverture de courts de tennis à la Plaine des Sports Camille Pédarré.

VIII – Ressources humaines

- 16.* Référent déontologue de l' élu – Convention avec le Centre de Gestion des Landes.
- 17.* Mise à jour du tableau des effectifs.
- 18.* Fixation des modalités d'accès des organismes reconnus d'utilité publique au restaurant municipal Bosquet

IX – Juridique

- 19.* Mise en débet d'un agent régisseur de la sous régie piscine municipale – Demande de remise gracieuse.
- 20.* Mise en place d'une Charte et de conventions de mécénat et de parrainage.

X – Culture

- 21.* Réalisation d'une fresque de street art sur château d'eau de Saint-Jean d'Aout.

Questions diverses.